Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence Éco

Économie

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-ECO-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3 (indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’une rupture de négociations (4 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (4 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et financière de la gamme (4 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://licenceeco.fr/assets/annales/licence-eco/C8 - Comprendre l’environnement des acteurs de la vie économique/2026/Licence Économie - C8 - Comprendre l’environnement des acteurs de la vie économique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’une rupture de négociations

Michelin et Novacell ont négocié pendant quatre mois un approvisionnement en caoutchouc recyclé, sans contrat signé ni commande ferme. Il faut apprécier la régularité de la rupture des pourparlers et les demandes de Novacell à partir des textes et de la jurisprudence fournis.

Qualification juridique et problème de droit

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel doit répondre le juge.

Michelin et Novacell sont en pourparlers précontractuels en vue d’un approvisionnement. L’accord de confidentialité ne vaut pas contrat de fourniture. Le projet est non signé, le volume reste indicatif et le prix doit encore être négocié ; aucune commande ferme ni exclusivité n’existe. Après quatre mois, Michelin suspend les discussions. Novacell invoque 80 000 euros de frais de préparation. Le juge doit déterminer si Michelin a rompu les pourparlers de mauvaise foi ou dans des circonstances fautives, et si cette faute a causé un préjudice indemnisable.

Grille juridique complétée

Grille d’analyse de la situation juridique

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	Pourparlers, sans contrat signé ni commande ferme
Problème de droit	La rupture des pourparlers est-elle fautive ?

✓ RÉPONSE À RETENIR

Problème de droit : la rupture des pourparlers par Michelin est-elle fautive et ouvre-t-elle droit à réparation ?

Règles de droit applicables

Question 1.2. Exposez les règles de droit applicables à la conduite et à la rupture des négociations précontractuelles. Distinguez la liberté de rompre les pourparlers de la responsabilité susceptible d’être engagée.

L’article 1112 du Code civil pose la liberté d’initier, de conduire et de rompre les négociations, sous réserve de la bonne foi. Selon l’arrêt Manoukian, la rupture n’est pas fautive en elle-même, mais une faute dans la conduite ou la rupture peut engager la responsabilité extracontractuelle. L’article 1240 exige une faute, un dommage et un lien de causalité. L’article 1103 ne s’applique qu’aux contrats légalement formés. Même en cas de faute, les gains espérés du contrat non conclu et leur perte de chance ne sont pas indemnisables.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rupture libre, mais conduite de bonne foi obligatoire ; seule la faute causant un préjudice réparable peut engager la responsabilité.

Application aux faits

Question 1.3. Appliquez ces règles aux faits. Appréciez si la rupture paraît fautive au vu des informations fournies et indiquez les éléments qui devraient être établis pour engager la responsabilité de Michelin.

La rupture ne paraît pas fautive au vu des seuls faits fournis : le prix restait à négocier, le volume était indicatif, aucun contrat ni commande ferme n'existait, et Michelin a annoncé suspendre les discussions pour examiner une autre solution. Les quatre mois de négociations et les frais engagés ne suffisent pas à établir une faute. Novacell devrait prouver une conduite déloyale, par exemple des assurances trompeuses ou une rupture menée dans des circonstances abusives. Elle devrait aussi établir un préjudice certain, directement causé par cette faute, ainsi que son montant.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La faute n'est pas établie en l'état ; Novacell doit prouver la mauvaise foi de Michelin et un préjudice direct qui en découle.

Demandes de Novacell

Question 1.4. Précisez si Novacell peut obtenir la conclusion forcée du contrat ou l'indemnisation des bénéfices attendus de celui-ci. Justifiez votre réponse à partir du DT 1 et du DT 2.

Novacell ne peut obtenir la conclusion forcée du contrat : aucun contrat de fourniture n'a été légalement formé, condition nécessaire à l'application de l'article 1103. Le projet non signé, au prix encore négocié et au volume indicatif, ne manifeste pas un accord définitif. Elle ne peut pas davantage réclamer les bénéfices espérés de la fourniture ni la perte de chance de les réaliser : l'article 1112 et l'arrêt Manoukian excluent cette réparation. Si une faute est démontrée, seuls les préjudices directement causés et justifiés, tels que certains frais préparatoires, peuvent être examinés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ni contrat forcé ni bénéfices espérés indemnisables ; seuls les préjudices directement causés par une faute prouvée peuvent être réparés.

2. Analyse managériale et stratégique

La gamme de pneumatiques intégrant des matières recyclées doit concilier compétitivité, qualité et réduction de l'empreinte environnementale. À partir des capacités et contraintes internes, du marché et des exigences réglementaires et clients, il faut établir un diagnostic puis proposer des actions assorties d'indicateurs de suivi.

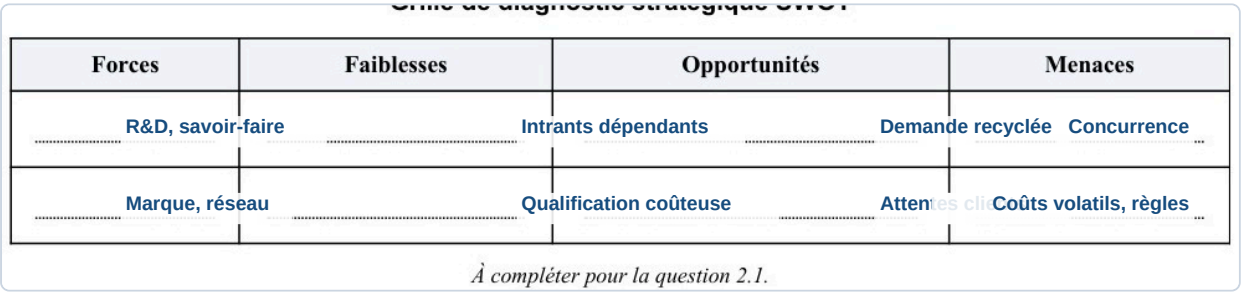
Diagnostic SWOT

Question 2.1. Établissez un diagnostic SWOT de la gamme en distinguant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Justifiez chaque élément à partir du contexte ou des documents.

Les forces et faiblesses sont internes ; les opportunités et menaces relèvent de l'environnement. Les éléments du tableau reprennent les données du contexte et du diagnostic stratégique.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
R&D importante et savoir-faire industriel pour tester des solutions.	Dépendance à certains intrants, aux coûts et à la disponibilité variables.	Demande croissante de produits intégrant des matières recyclées.	Concurrence internationale active.
Marque reconnue et réseau commercial international.	Coûts élevés de qualification des nouvelles matières.	Attentes des constructeurs en matière de performance et de preuves environnementales.	Volatilité des coûts de l'énergie, du transport et des matières premières ; exigences européennes renforcées.

Grille SWOT complétée



À compléter pour la question 2.1.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : R&D, savoir-faire, marque et réseau. Faiblesses : dépendance aux intrants et qualification coûteuse. Opportunités : demande recyclée et attentes des constructeurs. Menaces : concurrence, volatilité des coûts et exigences européennes.

Analyse PESTEL

Question 2.2. Réalisez une analyse PESTEL en identifiant au moins un facteur pertinent pour quatre dimensions différentes. Expliquez brièvement l'effet possible de chaque facteur sur l'activité étudiée.

Plusieurs dimensions du PESTEL influencent l'activité :

- **Économique :** la volatilité des coûts de l'énergie, du transport et des intrants peut réduire les marges.

- **Socioculturel :** la demande croissante de produits recyclés peut soutenir les ventes.
- **Technologique :** la R&D et les essais permettent d'adapter les matières, mais leur qualification coûte cher.
- **Environnemental :** l'objectif de réduire l'empreinte environnementale valorise les produits recyclés.
- **Légal :** les exigences européennes de transparence et de traçabilité imposent de documenter les matières.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Facteurs déterminants : coûts volatils, demande de produits recyclés, capacités de R&D, réduction de l'empreinte environnementale et exigences de traçabilité.

Choix managériaux

Question 2.3. Analysez les choix managériaux consistant à diversifier les sources de matières recyclées, à qualifier les fournisseurs et à documenter les performances environnementales. Montrez les bénéfices attendus et les contraintes associées.

Diversifier les sources réduit la dépendance à un fournisseur et le risque de rupture, mais multiplie les contrôles et les coûts de qualification. Qualifier les fournisseurs vérifie la régularité, la traçabilité et la conformité des matières ; cela demande des essais, du temps et des moyens. Documenter les performances environnementales répond aux attentes des constructeurs et aux exigences européennes, renforce la crédibilité de la gamme et peut la différencier. Il faut toutefois collecter des données fiables, les vérifier et tenir les dossiers à jour.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ces choix sécurisent les approvisionnements et renforcent la crédibilité de la gamme, au prix d'essais, de contrôles et d'un suivi documentaire exigeants.

Préconisations et suivi

Question 2.4. Formulez deux préconisations hiérarchisées pour sécuriser le projet et renforcer son positionnement stratégique. Pour chacune, indiquez un objectif et un indicateur de suivi pertinent.

1. **Priorité 1, sécuriser les approvisionnements :** diversifier les sources et qualifier plusieurs fournisseurs afin de limiter les ruptures et la variabilité des matières. Objectif : fiabiliser les volumes et la qualité. Indicateur : part des volumes recyclés couverte par au moins deux fournisseurs qualifiés.
2. **Priorité 2, renforcer la différenciation :** constituer des dossiers vérifiables sur la traçabilité, les performances et les impacts environnementaux. Objectif : répondre aux attentes des constructeurs et étayer les engagements. Indicateur : part des références disposant d'un dossier environnemental complet.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1. Diversifier et qualifier les fournisseurs : suivre la part des volumes couverte par au moins deux fournisseurs qualifiés. 2. Documenter les performances : suivre la part des références dotées d'un dossier environnemental complet.

3. Analyse économique et financière de la gamme

Le dossier présente les données de chiffre d'affaires, de coûts, de volume vendu et de marché d'une gamme pour l'exercice 2025, ainsi qu'un surcoût annuel estimé de contribution carbone. Il faut calculer des indicateurs de rentabilité et de marché, puis évaluer l'effet du surcoût et d'un ajustement moyen de prix.

Marge sur coûts variables

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables de la gamme et le taux de marge sur coûts variables. Indiquez la formule utilisée et interprétez brièvement le taux obtenu.

La marge sur coûts variables (MCV) est le chiffre d'affaires diminué des coûts variables : 48 000 000 - 31 200 000 = 16 800 000 euros. Son taux est : 16 800 000 / 48 000 000 = 0,35, soit 35 %. Chaque euro de chiffre d'affaires contribue donc à hauteur de 0,35 euro à la couverture des coûts fixes, puis au résultat.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> MCV : 16 800 000 euros ; taux de MCV : 35 %.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur. Précisez ce que signifie le seuil de rentabilité pour la gamme.

Indicateur	Calcul	Résultat
Taux de MCV	(48 000 000 - 31 200 000) / 48 000 000	0,35
Seuil de rentabilité	12 000 000 / 0,35	34 285 714,29 euros
Marge de sécurité	48 000 000 - 34 285 714,29	13 714 285,71 euros

Au seuil de rentabilité, la MCV couvre exactement les coûts fixes et le résultat est nul. Au-delà, la gamme est bénéficiaire, selon les hypothèses du sujet.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Seuil de rentabilité : 34 285 714,29 euros ; marge de sécurité : 13 714 285,71 euros.

Part de marché

Question 3.3. Calculez la part de marché en valeur de la gamme en 2025. Présentez le résultat en pourcentage et expliquez en une phrase ce qu'il mesure.

La part de marché en valeur rapporte le chiffre d'affaires de la gamme au chiffre d'affaires total du marché comparable : $48\,000\,000 / 600\,000\,000 \times 100 = 8\,\%$. Elle mesure la proportion de la valeur des ventes du marché comparable réalisée par la gamme en 2025.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Part de marché en valeur en 2025 : 8 %.

Effet de la contribution carbone

Question 3.4. À chiffre d'affaires et coûts inchangés hors contribution carbone, calculez le résultat de la gamme après prise en compte du surcoût annuel estimé. Calculez ensuite le supplément de prix moyen par unité vendue qui permettrait, à volume constant, de compenser exactement ce surcoût. Commentez brièvement une limite de ce calcul pour la décision commerciale.

1. Résultat avant contribution carbone : 48 000 000 - 31 200 000 - 12 000 000 = 4 800 000 euros.
2. Résultat après le surcoût : 4 800 000 - 1 200 000 = 3 600 000 euros.
3. Supplément de prix moyen à volume constant : 1 200 000 / 1 200 000 = 1 euro par unité.

Ce calcul suppose que le volume vendu reste stable. Une hausse de prix peut réduire la demande et donc ne pas compenser entièrement le surcoût.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat après surcoût : 3 600 000 euros ; supplément de prix moyen : 1 euro par unité.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve d'économie du bloc C8, session 2026, code 26-LIC-ECO-EP1, dure trois heures et affiche un coefficient indicatif de 3. Autour d'une gamme Michelin de pneumatiques intégrant des matières recyclées, elle évalue l'analyse juridique des pourparlers, le diagnostic stratégique, les préconisations managériales et les calculs de rentabilité, de seuil d'activité et de part de marché.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les pourparlers sont libres mais doivent être conduits de bonne foi ; une faute peut engager la responsabilité sans indemniser les gains attendus du contrat non conclu.
- Le SWOT distingue forces et faiblesses internes des opportunités et menaces externes ; le PESTEL analyse six dimensions de l'environnement.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires - coûts variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables / chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = coûts fixes / taux de marge sur coûts variables ; part de marché en valeur = CA de l'entreprise / CA du marché.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme juridique, distinguer les faits, le problème de droit, la règle applicable et son application au cas.
- Justifier chaque élément du SWOT et relier les facteurs PESTEL à leurs effets possibles sur l'activité.
- Présenter les formules, les étapes, les unités et les interprétations des calculs financiers.
- Pour le supplément de prix, respecter l'hypothèse de volume constant et signaler qu'une hausse peut modifier la demande.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer une réponse juridique en syllogisme ?

Commencez par qualifier les faits et poser le problème de droit. Énoncez ensuite les règles applicables, puis confrontez-les aux faits pour proposer une solution motivée, en distinguant faute, préjudice et lien de causalité.

Q : Comment distinguer les éléments d'un SWOT et d'un PESTEL ?

Le SWOT classe les atouts et limites internes, puis les occasions et risques externes. Le PESTEL examine l'environnement politique, économique, socioculturel, technologique, écologique et légal, en expliquant l'effet de chaque facteur retenu.

Q : Comment organiser le temps et les calculs dans cette épreuve ?

L'épreuve dure trois heures et répartit 20 points entre trois parties. Réservez du temps à chacune, traitez les questions avec méthode et gardez une vérification finale pour les formules, les unités, les pourcentages et la cohérence des résultats.

Q : Quels éléments sont importants pour la notation des calculs ?

Le sujet demande les formules, les étapes de calcul, les résultats avec leurs unités et une interprétation lorsque cela est indiqué. Un résultat seul ne montre pas la méthode et peut ne pas répondre à la consigne complète.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licenceeco.fr/assets/annales/licence-eco/C8 - Comprendre l'environnement des acteurs de la vie économique/2026/Licence Économie - C8 - Comprendre l'environnement des acteurs de la vie économique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Économie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.